

BOIS  **ENERGIE** 15-17 mars
Nancy 2016



Sortie de Statut de Déchet des broyats d'emballage en bois : où en sommes nous ?



Bref historique...

- La révision en 2013 de la réglementation sur les installations de combustion (rubrique ICPE 2910) a introduit une distinction très nette entre biomasse naturelle et biomasse issue de déchets. Cette dernière ne peut plus être brûlée dans les installations classées dans la rubrique 2910. A que si elle a fait l'objet d'**une sortie de statut de déchet**.
- **FEDENE, FEDEREC, SER-FBE, AMORCE, FNB et le CIBE**, soutenus par l'ADEME, ont associé leurs expertises au sein d'un consortium afin d'élaborer un dossier de demande de sortie de statut de déchets (au niveau national) des broyats d'emballages en bois – part très importante de la ressource combustible estimée de l'ordre de 600 000 t/an – qui a abouti à la publication de **l'arrêté ministériel du 29 juillet 2014** qui en fixe les modalités.
- Ainsi depuis le 15 octobre 2014, le bois issu de déchets d'emballage en fin de vie peut être brûlé dans les chaufferies classées dans la rubrique 2910. A s'il a fait l'objet de cette sortie de statut de déchet.

L'offre ECO-BOIS...

- Cinq membres du consortium à l'initiative de la démarche se sont regroupés fin 2014 au sein d'une structure commune, **ECO-BOIS**, pour offrir des services à leurs adhérents et permettre aux fournisseurs de combustible d'obtenir **la certification prescrite** par l'arrêté ministériel du 29 juillet 2014, afin d'approvisionner en bois sorti du statut de déchet les installations de combustion ICPE 2910.A.
- Ce dispositif comprend la mise à disposition :
 - d'un **référentiel** (mode opératoire) spécifique à la SSD emballages en bois en vue de l'acquisition de la certification auprès d'organismes accrédités COFRAC permettant de délivrer les attestations de conformité,
 - d'un **kit d'outils SSD Bois** à destination des plates-formes composé de fiches explicatives et de modèles de procédure à mettre en place.

L'offre ECO-BOIS...

- Ce dispositif offre en outre l'accès à :
 - **un cahier des charges unique** et **des tarifs négociés** pour les analyses d'échantillons de bois. (l'arrêté ministériel prescrit deux à quatre analyses par an),
 - un **forum de discussion** pour assurer le partage de l'information et traiter les cas particuliers,
 - des **formations** sur demande assurées sur site pour le personnel d'exécution et en région pour l'encadrement des sociétés opératrices.
- ECO-BOIS a également contribué puis plus d'un an à la promotion du dispositif SSD à travers des interventions lors d'évènements, l'organisation de journées techniques, des communications sur de nombreux médias.

ECO-BOIS, bilan à ce jour...

- Le déploiement de ce dispositif d'accompagnement au cours de l'année 2015 se solde à ce jour par :
 - 5 organismes certificateurs conventionnés pour proposer des audits selon le référentiel ECO-BOIS, avec une cinquantaine de sites ayant obtenu la certification,
 - Une quarantaine de kits d'outils transmis aux adhérents des fédérations membres d'ECO-BOIS,
 - Près d'une centaine d'analyses chimiques réalisées via ECO-BOIS, avec l'un des 4 laboratoires conventionnés sur le territoire,
 - une quarantaine d'opérateurs inscrits au **forum de discussion** et une quarantaine de sujets et questions traités,
 - près d'une cinquantaine de référents qualité formés sur tout le territoire en 2015, avec de nouvelles formations prévues pour l'année 2016.

ECO-BOIS, demain...

- L'action d'ECO-BOIS se poursuit en 2016 et le déploiement des actions d'accompagnement des entreprises de recyclage et de fourniture de combustible continue, grâce aux travaux menés en coordination et avec le soutien de l'ADEME et de l'ensemble de la filière bois-énergie.
- Les analyses de broyats d'emballages en bois faites via ECO-BOIS doivent être exploitées globalement pour une meilleure connaissance de ce combustible afin de lui garantir une utilisation pérenne.
- Les contacts avec les pouvoirs publics et particulièrement le Ministère de l'Ecologie (DGPR) se poursuivent, afin de faire évoluer le dispositif au vu du retour d'expérience de terrain, et éventuellement l'étendre à l'avenir.

- **Le CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Energie**, coordonne et accompagne depuis 2006, les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes et moyennes puissances auprès des décideurs publics et privés. Il rassemble près de deux cents entreprises, de maîtres d'ouvrage (publics et privés), d'organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie.
- **La FEDENE, Fédération des services énergie environnement**, rassemble, au travers de six syndicats, les opérateurs d'efficacité énergétique et de chaleur renouvelable. Elle représente 70 000 professionnels dans 500 entreprises (leur chiffre d'affaires s'élevant à 22 milliards d'euros par an) dont les opérateurs de 700 chaufferies biomasse collectives réparties sur tout le territoire français.
- **FEDEREC, Fédération des entreprises du recyclage**, rassemble les acteurs du recyclage au sein d'une organisation fédérale dont les différentes actions vont de la promotion du recyclage et de ses métiers, à la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents. Le secteur du recyclage et de la valorisation des déchets, que représente FEDEREC avec ses 1 300 sites adhérents, constitue l'un des piliers reconnus des écoindustries françaises ainsi qu'un véritable levier industriel et stratégique pour la croissance française et européenne. Les chiffres du secteur en témoignent : un chiffre d'affaires de 9,447 milliards d'euros, 26,3 millions de tonnes de matières premières recyclées et plus de 26 000 emplois non délocalisables recensés sur le territoire français.
- **La FNB, Fédération Nationale du Bois**, rassemble les entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen.
- **Le SER, Syndicat des énergies renouvelables**, regroupe plus de 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. **FBE, France Biomasse Energie**, est la commission biomasse du Syndicat des énergies renouvelables. Elle regroupe 80 adhérents, propriétaires et gestionnaires de la forêt, industriels, exploitants. Son champ d'intervention couvre la production de chaleur, d'électricité et de carburants à partir de biomasse dans l'industrie, le collectif et le tertiaire.